

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB)

EXERCICE 2023

Conseil municipal du 16 février 2023



ORIENTATIONS BUDGETAIRES

SOMMAIRE

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE

A. Le contexte international	4
- Un contexte marqué par de fortes incertitudes.....	4
B. Focus sur la France.....	9

II. LE CONTEXTE FINANCIER ET BUDGETAIRE

A. Rétrospective : un regard sur les finances de la ville	12
B. Les grandes orientations du budget 2023	16
1. Un budget d'investissement et d'ambitions.....	16
2. Evolution des recettes de fonctionnement.....	20
3. Evolution des dépenses de fonctionnement :.....	21
4. Les recettes d'investissement :	21
5. Les dépenses d'investissement :.....	22

III. ANNEXES

Structure et gestion de la dette	27
Ressources Humaines	29
Les APCP	32

Introduction

Conformément à l'article L. 3312 -1 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé d'examiner le rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice 2023.

En effet, Depuis la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et son décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016, l'Etat a renforcé le rôle du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) transmis aux conseillers de l'assemblée délibérante en amont du débat organisé au sein de celle-ci.

Il est à noter que ce rapport doit retracer les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de ladette ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs de l'administration, et doit également présenter des informations relatives à la politique de ressources humaines de la collectivité tout en respectant une transparence et une responsabilité financière.

Ces orientations s'inscrivent dans la préparation du budget primitif 2023 dont l'examen se déroulera lors de la séance du 30 mars 2023.

Le budget primitif 2023 de notre collectivité s'inscrit, cette année, dans un contexte économique marqué par un refroidissement en lien avec un retour sensible des tensions inflationnistes.

Afin de répondre au mieux aux besoins du territoire et des usagers, le budget 2023 doit permettre de consolider et de confirmer nos politiques publiques ainsi que de nouveaux dispositifs innovants. De même qu'il vise à financer un programme d'investissement ambitieux et innovant, pour participer à l'effort de relance de l'économie nationale ainsi que de maintenir des services publics de qualité dans un contexte de fortes contraintes budgétaires.

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE

En ce début d'année, l'économie mondiale fait face à des difficultés persistantes. Ces difficultés s'expliquent essentiellement par un retour sensible des tensions inflationnistes et se déclinent différemment selon les pays.

A. Le contexte international : un refroidissement de l'activité économique mondiale.

Depuis plusieurs trimestres, l'activité mondiale a ralenti et l'inflation s'est généralisée. En effet, l'inflation atteint des niveaux rarement observés depuis plusieurs décennies. Cette situation a entraîné le durcissement des conditions financières dans la plupart des régions. A cela s'ajoute les tensions géopolitiques en Europe liées à l'invasion de l'Ukraine par la Russie ainsi qu'une situation sanitaire encore non stabilisée à la suite de la persistance de la pandémie de Covid-19.

Ces facteurs freinent la demande conduisant à un ralentissement, voire une contraction de l'activité économique.

Ainsi, comme l'indique le FMI dans son dernier rapport (octobre 2022), *le sort de l'économie mondiale dépend essentiellement de la bonne calibration de la politique monétaire, du déroulement de la guerre en Ukraine et d'éventuelles nouvelles perturbations de l'offre liées à la pandémie.*

La faible croissance attendue en 2023 est liée au relèvement des taux par les banques centrales pour contrer l'inflation, en particulier dans les pays avancés. Comme nous le verrons plus bas, le recul de la croissance en 2023 par rapport à 2022 est essentiellement imputable aux pays avancés. Dans les pays émergents et les pays en développement, on estime que la croissance a atteint son point le plus bas en 2022.

Enfin, le FMI prévoit une reprise progressive en 2024. Cette reprise est liée au rétablissement progressif après les répercussions de la guerre en Ukraine et au recul espéré de l'inflation.

- Projections de croissance du FMI :

Le tableau de synthèse ci-après montre les prévisions de croissance de l'économie mondiale sur la base des prévisions du FMI actualisées en octobre 2022.

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	2021	2022	2023
Production mondiale	6,0	3,2	2,7
Pays avancés	5,2	2,4	1,1
États-Unis	5,7	1,6	1,0
Zone euro	5,2	3,1	0,5
Allemagne	2,6	1,5	-0,3
France	6,8	2,5	0,7
Italie	6,6	3,2	-0,2
Espagne	5,1	4,3	1,2
Japon	1,7	1,7	1,6
Royaume-Uni	7,4	3,6	0,3
Canada	4,5	3,3	1,5
Autres pays avancés	5,3	2,8	2,3
Pays émergents et pays en développement	6,6	3,7	3,7
Pays émergents et pays en développement d'Asie	7,2	4,4	4,9
Chine	8,1	3,2	4,4
Inde	8,7	6,8	6,1
ASEAN-5	3,4	5,3	4,9
Pays émergents et pays en développement d'Europe	6,8	0,0	0,6
Russie	4,7	-3,4	-2,3
Amérique latine et Caraïbes	6,9	3,5	1,7
Brésil	4,6	2,8	1,0
Mexique	4,8	2,1	1,2
Moyen-Orient et Asie centrale	4,5	5,0	3,6
Arabie saoudite	3,2	7,6	3,7
Afrique subsaharienne	4,7	3,6	3,7
Nigéria	3,6	3,2	3,0
Afrique du Sud	4,9	2,1	1,1
<i>Pour mémoire</i>			
Pays émergents et pays à revenu intermédiaire	6,8	3,6	3,6
Pays en développement à faible revenu	4,1	4,8	4,9

L'année 2021 a été marquée par une reprise de l'activité économique à la suite de la crise consécutive à la pandémie Covid-19. En effet, la production mondiale a enregistré une croissance de 6% en 2021.

Il apparaît que la majorité des régions du monde, après une reprise sensible en 2021, connaîtront un ralentissement de l'activité économique dont les effets se font ressentir dès 2022 et devraient s'aggraver en 2023.

Ainsi, s'agissant du bloc des pays avancés, la croissance de l'activité économique s'est située à 5,2 % en 2021 après un repli de -4,5% en 2020. Elle devrait s'établir à 2,4% en 2022 et chuter à 1,1 % en 2023. Aux États-Unis, le PIB américain a enregistré une croissance de 5,7% en 2021 et devrait constater également une érosion de l'activité économique dès 2022 avec un taux de croissance de 1,6% en 2022 et 1% en 2023. En ce qui concerne la zone Euro, pour mémoire, celle-ci avait enregistré un recul sensible de la croissance en 2020 (-6,3%). Le recul du volume du commerce mondial dans un contexte de tensions commerciales avec les États-Unis avait contribué à cette érosion. En 2021, la Zone Euro a enregistré une croissance de 5,2 % et devrait connaître une croissance de 3,1% en 2022 et d'à peine 0,5% en 2023. Certains pays de la zone devraient même connaître des taux de croissance négative en 2023. C'est le cas notamment de l'Allemagne (-0,3%) et de l'Italie (-0,2%), bien que ce pays ait bénéficié sensiblement du plan de relance européen. Le Japon, dans un contexte d'endettement public, peine toujours à afficher une croissance dynamique. Après une croissance de 1,7% en 2021, la croissance devrait stagner en 2022 et 2023. S'agissant de la France, après une reprise marquée en 2021 (+6,8%), elle devrait également connaître une baisse sensible de l'activité économique avec 2,5% en 2022 et 0,7% de croissance en 2023 ce qui demeure, certes, supérieur à la moyenne de la Zone Euro, mais inférieur à la moyenne des pays avancés.

Le Royaume-Uni n'échappe pas à cette tendance. Le pays, après une reprise en 2021 (+7,4%), devrait enregistrer un taux de croissance de 3,6% en 2022 et de 0,3% en 2023.

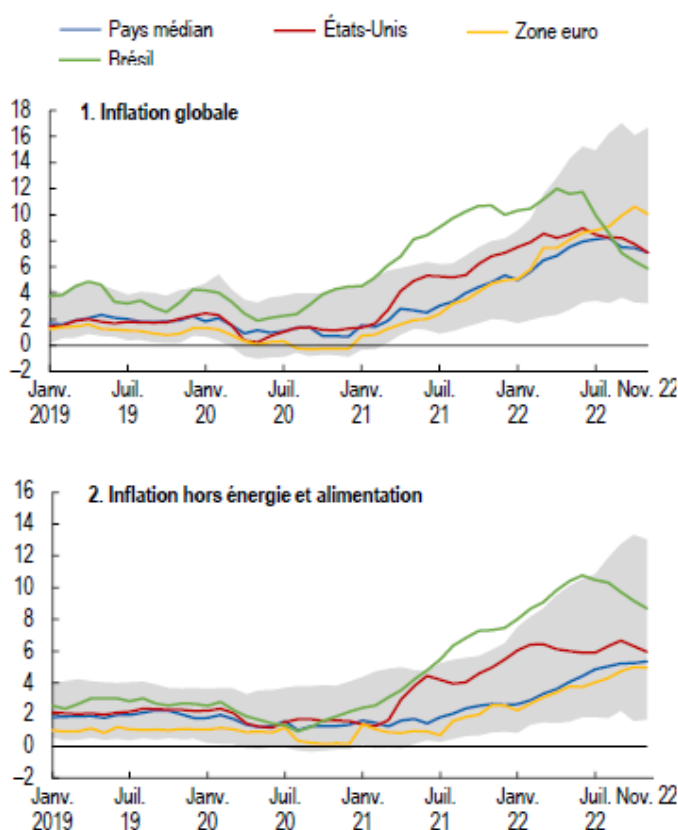
En ce qui concerne le bloc des pays émergents et en développement, la croissance de l'activité économique s'est située à 6,6 % en 2021. Elle devrait s'établir à 3,7% en 2022 et en 2023. Après avoir résisté à la crise consécutive à la pandémie Covid-19, la Chine étant l'un des rares pays à afficher un taux de croissance positif, la production chinoise a augmenté de 8,1% en 2021. Elle devrait néanmoins enregistrer une croissance de 3,2% en 2022 et 4,4% en 2023. L'Inde, après une reprise en 2021 (+8,7%), devrait afficher une croissance positive de l'ordre de 6% en 2022 et 2023. Les pays de l'ASEAN devraient résister davantage avec des taux de croissance de 5,3% en 2022 et 4,9% en 2023. La Russie, dans un contexte de tensions géopolitiques en lien avec l'invasion de l'Ukraine et des sanctions de la communauté internationale, devrait connaître un repli de son activité économique avec des taux de croissance négatifs en 2022 (-3,4%) et 2023 (-2,3%). En Amérique latine, la même tendance

est observée. Le Brésil après une reprise en 2021 (+4,6%) devrait connaître une érosion de sa production en 2022 (2,8%) et en 2023 (1%). Même tendance observée au Mexique, 4,8% en 2021, 2,1% en 2022 et 1,2% en 2023.

Enfin les pays émergents d'Afrique suivent également cette tendance. Si le Nigéria semble résister, 3,6% en 2021, 3,2% en 2022 et 3% en 2023, l'Afrique du Sud passera de plus de 4,9% en 2021 à 2,1% en 2022 à 1,1% en 2023.

- Une inflation galopante :

Graphique 1. L'inflation globale et l'inflation hors énergie et alimentation à leurs sommets ?
(Pourcentages, en glissement annuel)



Sources : Haver Analytics ; calculs des services du FMI.

L'inflation globale et l'inflation hors énergie ont explosé depuis le premier trimestre de l'année dernière. Les pressions inflationnistes touchent la plupart des régions. Les gouvernements réagissent avec des politiques monétaires plus restrictives, essentiellement dans les pays occidentaux. L'inflation devrait baisser progressivement dès 2023 et poursuivre sa stabilisation en 2024. En effet, d'après les prévisions du FMI, *environ 84 % des pays devraient afficher une inflation globale (indice des prix à la consommation) plus faible en 2023 qu'en 2022. L'inflation mondiale devrait baisser de 8,8 % en 2022 (moyenne annuelle) à 6,6 % en 2023 et à 4,3 % en 2024.*

Néanmoins, d'après le FMI, de nombreux aléas peuvent perturber la reprise espérée en 2024. Le Fonds pointe un risque d'essoufflement de la reprise en Chine. En effet, la situation sanitaire n'est pas encore stabilisée. Une reprise de la pandémie pourrait entraver la reprise.

Par ailleurs, la crise du marché immobilier demeure un facteur de vulnérabilité et menace la stabilité financière du pays. Les risques de contagion sur le reste du monde restent importants.

Un autre aléa, de nature géopolitique, concerne une éventuelle escalade de la guerre en Ukraine. En effet, la guerre en Ukraine est un élément majeur de vulnérabilité, en particulier pour l'Europe et les pays à faible revenu.

La persistance de l'inflation est un autre risque à prendre en considération. Cela conduirait à un durcissement des politiques monétaires et par conséquent, une stagnation de la croissance.

Enfin, un risque de surendettement n'est pas à exclure. Le FMI affirme dans son dernier rapport *qu'il est estimé qu'environ 15 % des pays à faible revenu sont en situation de surendettement, que 45 % présentent un risque élevé de surendettement et qu'environ 25 % des pays émergents présentent aussi un risque élevé. La combinaison de niveaux d'endettement élevés dus à la pandémie, d'un fléchissement de la croissance et de la hausse des coûts d'emprunt exacerbe la vulnérabilité de ces pays, en particulier ceux qui ont des besoins considérables de financement en dollars à court terme.*

Dans ce contexte incertain, le FMI identifie les priorités suivantes :

- Assurer la désinflation au niveau mondial : le Fonds recommande de poursuivre les efforts pour ramener durablement l'inflation vers les niveaux ciblés. Cela passe nécessairement par un relèvement des taux directeurs réels et leur maintien au-dessus de leur point de neutralité, jusqu'à ce que l'inflation sous-jacente accuse une nette diminution.
- Contenir la résurgence de la Covid-19 : il convient de coordonner les efforts pour protéger les personnes vulnérables notamment dans les pays où la vaccination reste faible. Une forte résurgence de la pandémie risque d'obérer considérablement la croissance mondiale.
- Garantir la stabilité financière : notamment dans les pays où l'immobilier a fortement augmenté ces dernières années. En effet, un effondrement du marché immobilier pourrait avoir des conséquences néfastes sur la stabilité financière. Ce risque est particulièrement présent en Chine.
- Soutenir les groupes les plus vulnérables : le Fonds recommande de concentrer les efforts en ciblant les personnes les plus vulnérables. *Un ciblage peut être réalisé par le biais de filets de sécurité sociale, tels que des transferts au comptant aux ménages éligibles, sur la base du revenu ou de la démographie.*
- Renforcer la coopération multilatérale pour limiter les risques d'une fragmentation géopolitique.

B- Conjoncture économique française :

La France a également subi de plein fouet les tensions inflationnistes mondiales. La baisse du pouvoir d'achat et les mesures monétaires de la BCE expliquent en grande partie l'érosion de la croissance.

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

(croissance annuelle en %)

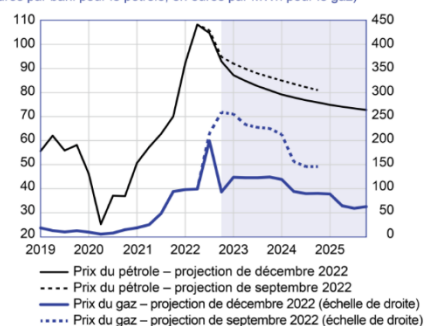
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PIB réel	1,9	- 7,9	6,8	2,6	0,3	1,2	1,8
IPCH	1,3	0,5	2,1	6,0	6,0	2,5	2,1
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	3,5	4,0	2,8	2,2

Données corrigées des jours ouvrables. Projections réalisées sous des hypothèses techniques établies au 23 novembre 2022.

Sources : Insee pour 2019, 2020 et 2021 (comptes nationaux trimestriels du 28 octobre 2022), projections Banque de France sur fond bleuté.

Graphique 1 : Trajectoires attendues des prix du pétrole et du gaz : comparaison des prévisions de septembre et de décembre 2022

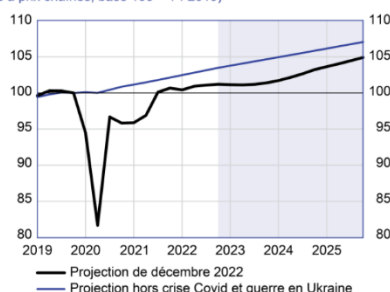
(en euros par baril pour le pétrole, en euros par MWh pour le gaz)



Source : Eurosystem jusqu'au troisième trimestre 2022, projections Eurosystem sur fond bleuté.

Graphique 2 : Niveau du PIB réel prévu en comparaison de la projection hors crise Covid et guerre en Ukraine

(volumes à prix chaînés, base 100 = T4 2019)



Note : La projection hors crise Covid et guerre en Ukraine correspond à notre publication de décembre 2019, prolongée à partir de 2023 par la croissance potentielle projetée lors du même exercice.
Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2022, projections Banque de France sur fond bleuté

D'après les prévisions de la Banque de France, la croissance devrait chuter brutalement en 2023 à 0,3%, soit une prévision plus pessimiste que celle du FMI même si la tendance reste la même. S'agissant de l'inflation, elle ne devrait commencer à baisser qu'en 2024. En effet, la Banque de France affirme dans ses projections macroéconomiques de décembre 2022 que *l'activité traverserait deux phases bien distinctes : un net ralentissement à partir de cet hiver, puis un recul des tensions inflationnistes et une reprise progressive de l'expansion économique en 2024 et surtout en 2025.*

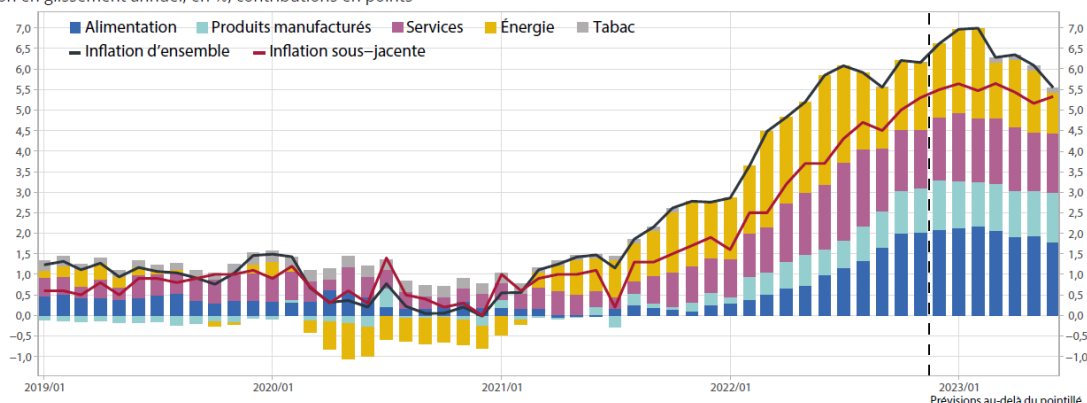
Il est rappelé qu'au titre du projet de loi de finances pour 2023 et du projet de loi de programmation des finances publiques, le Gouvernement anticipe ainsi une croissance de 2,7 % en 2022 et de 1 % en 2023.

- Inflation :

L'inflation, d'abord concentrée sur l'énergie, s'est généralisée à l'ensemble des secteurs. Après les pics de 2022 et 2023 (IPCH 6%), elle devrait baisser progressivement en 2024 et 2025.

► 1. Inflation d'ensemble et contributions par poste

inflation en glissement annuel, en %, contributions en points



Lecture : en novembre, l'inflation d'ensemble était de 6,2 %. L'alimentaire y contribuait à hauteur de 2 points, tandis que l'énergie y contribuait à 1,6 point, les produits manufacturés à 1,1 point et les services à 1,4 point. L'inflation sous-jacente était de 5,3 % en novembre.

Source : Insee

15 décembre 2022 - Prix à la consommation

41

- Chômage :

Le taux de chômage au sens du BIT demeure à des niveaux faibles. Au troisième trimestre 2022, il est resté quasi stable par rapport au trimestre précédent : -0,1 point, à 7,3 % de la population active.

► 1. Taux de chômage au sens du BIT

moyenne trimestrielle en % de la population active, données CVS



Champ : France (hors Mayotte), personnes de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Emploi

Le taux de chômage oscille entre 7,3 % et 7,4 % depuis le quatrième trimestre 2021. Ainsi il demeure relativement stable alors que la création d'emploi semble dynamique. Plus de 122 000 emplois supplémentaires au troisième trimestre 2022 en moyenne, après plus de 263 000 au premier semestre 2022. Cette situation s'explique par la croissance de la population active soutenue elle aussi (+105 000 au troisième trimestre 2022, après +281 000 au premier semestre).

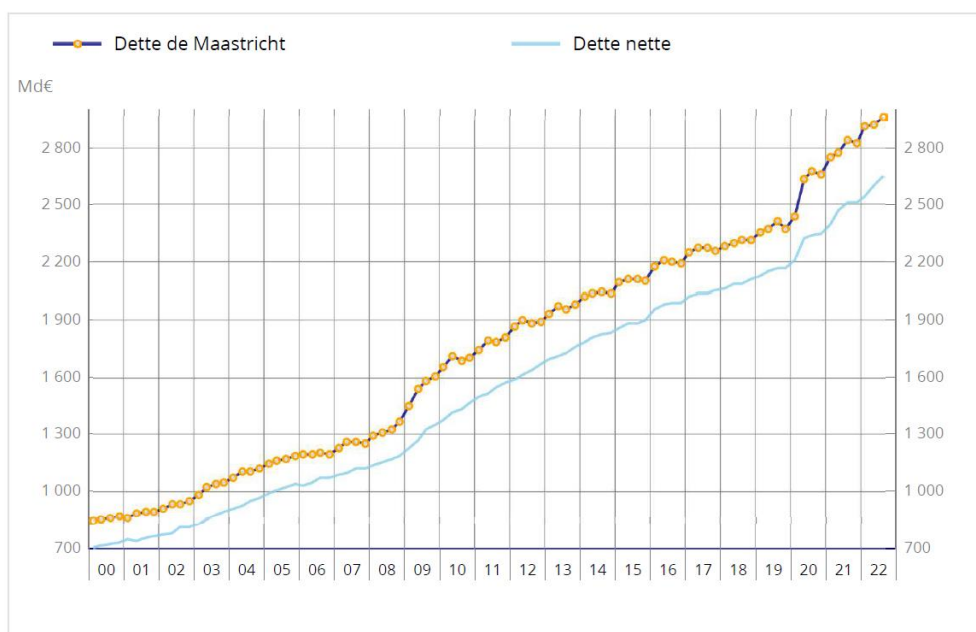
Il convient de souligner également que derrière ces chiffres se cachent un phénomène de précarisation des emplois. En effet, les données de l'Insee permettent de constater que la part des emplois dits précaires (CDD et Intérim) n'a cessé d'augmenter depuis ces dernières

décennies passant de 4,6 % en 1982 à presque 12% en 2019 (*Emploi, chômage, revenus du travail ; INSEE ; Edition 2020*)

- Finances publiques :

D'après les données de l'INSEE, à la fin du troisième trimestre 2022, la dette publique au sens de Maastricht s'établit à 2 956,8 Md€, soit 113,7 % du PIB.

Dettes au sens de Maastricht et dette nette



Source : Comptes nationaux base 2014 - Insee, DGFIR, Banque de France

II- LE CONTEXTE FINANCIER ET BUDGETAIRE

La Ville de Colombes affiche à ce jour une santé financière saine avec des soldes intermédiaires satisfaisants permettant de mener un programme d'investissement ambitieux.

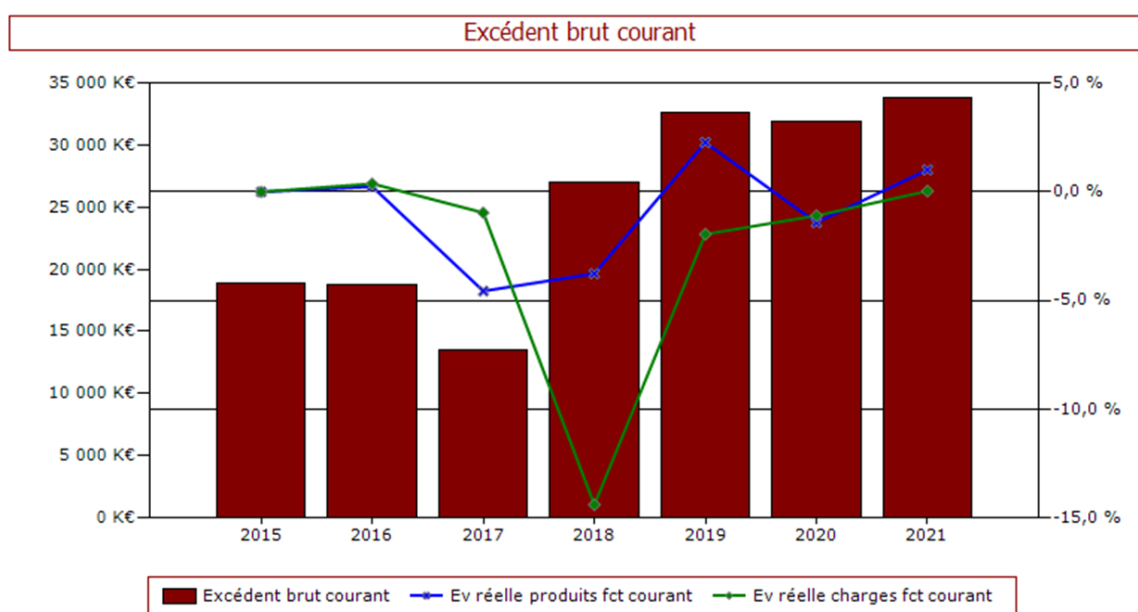
Il convient néanmoins de rester prudent compte-tenu d'un contexte économique et financier marqué par de fortes incertitudes.

A- Rétrospective : un regard sur les finances de la ville

Evolution des soldes intermédiaires sur la période 2015 / 2021 conformément au dernier compte administratif voté (exercice 2021) :

K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Produits de fonctionnement courant	146 106	146 752	141 448	138 301	142 721	140 984	144 698
- Charges de fonctionnement courant	127 204	127 937	127 976	111 293	110 104	109 116	110 901
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	18 902	18 815	13 472	27 009	32 617	31 868	33 797
+ Solde exceptionnel large	974	9 973	12 620	3 514	-14	-135	-1 229
= Produits exceptionnels larges*	5 116	12 576	14 888	6 005	1 850	1 519	443
- Charges exceptionnelles larges*	4 142	2 604	2 268	2 491	1 864	1 653	1 672
= EPARGNE DE GESTION (EG)	19 876	28 788	26 092	30 523	32 603	31 733	32 568
= EPARGNE BRUTE (EB)	18 113	27 128	24 587	29 370	31 454	30 712	31 691
= EPARGNE NETTE (EN)	5 729	6 143	-832	16 902	16 728	17 907	13 843

Malgré les différentes crises sans précédents intervenues depuis 2020 (Covid-19, guerre en Ukraine, inflation), la Ville a pu suivre une trajectoire vertueuse en conservant les équilibres budgétaires dans un contexte financier hautement incertain. Grace à des efforts de gestion, les grands équilibres financiers de la Ville ont été maintenus sans baisser la qualité des services offerts aux Colombiennes et Colombiens tout en menant un programme d'investissement ambitieux pour rendre à Colombes son attractivité.



L'épargne brute qui correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors flux exceptionnelles, s'est nettement améliorée sur la

période analysée. Une légère érosion (-2,5%) est observée en 2020 dans un contexte de crise sanitaire.

Le taux d'épargne brute, correspondant au rapport de l'épargne brute sur les recettes réelles de fonctionnement témoigne de cette amélioration dépassant la barre des 20% en fin de période.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Epargne brute / Produits Fct	12,0%	17,0%	15,7%	20,4%	21,8%	21,6%	21,8%	18,7%

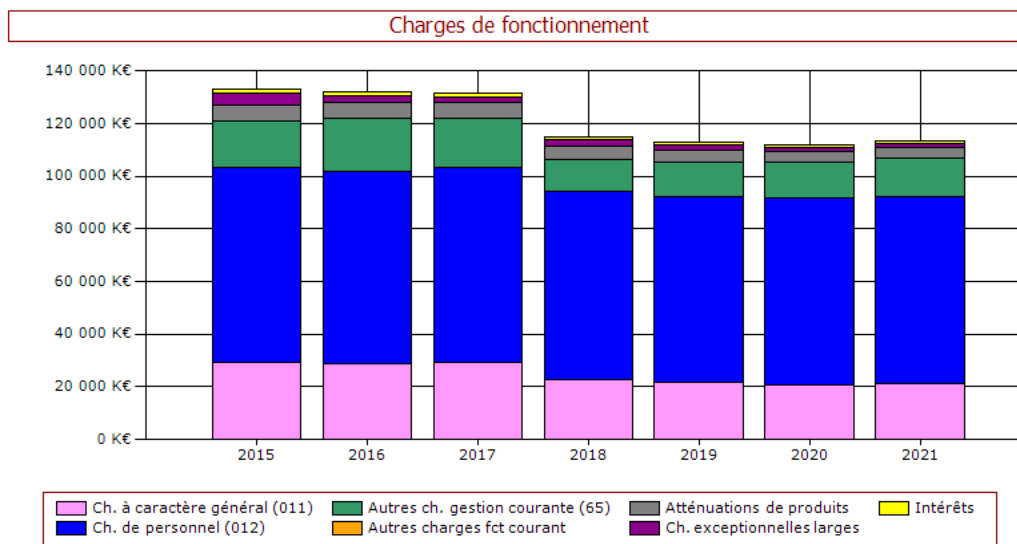
Il est à noter que l'exercice 2022, marqué par un contexte de forte inflation à la suite de la guerre en Ukraine, devrait marquer une inversion de tendance. En effet, la hausse des prix de l'énergie (Gaz, électricité, carburant) et des matières premières s'est faite ressentir dès le premier semestre 2022. L'épargne brute est estimée à ce stade à hauteur de 28.000 K€ soit moins 3691 K€ par rapport à 2021. Le taux d'épargne brute passerait à 18,7% contre 21,8% en 2021, soit une diminution de l'ordre de 3 points. La clôture comptable de l'exercice 2022 permettra de confirmer ces estimations.

S'agissant de l'épargne nette, elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette, elle demeure largement positive après le creux observé en 2017 (-832 K€). Cette situation permet à la Ville de mener à bien ses projets d'investissement sans recourir de manière excessive à l'endettement qui, comme nous le verrons, demeure maîtrisé.

- Structure des dépenses de fonctionnement :

S'agissant de la structure des dépenses de fonctionnement, les charges de personnel représentent traditionnellement le poste le plus important (supérieur à 60%) mais leur part demeure relativement stable sur la période. Elles passent de 55,5% en 2015 à 62,8% en 2021 impacté essentiellement par les mesures de revalorisation décidées au niveau national.

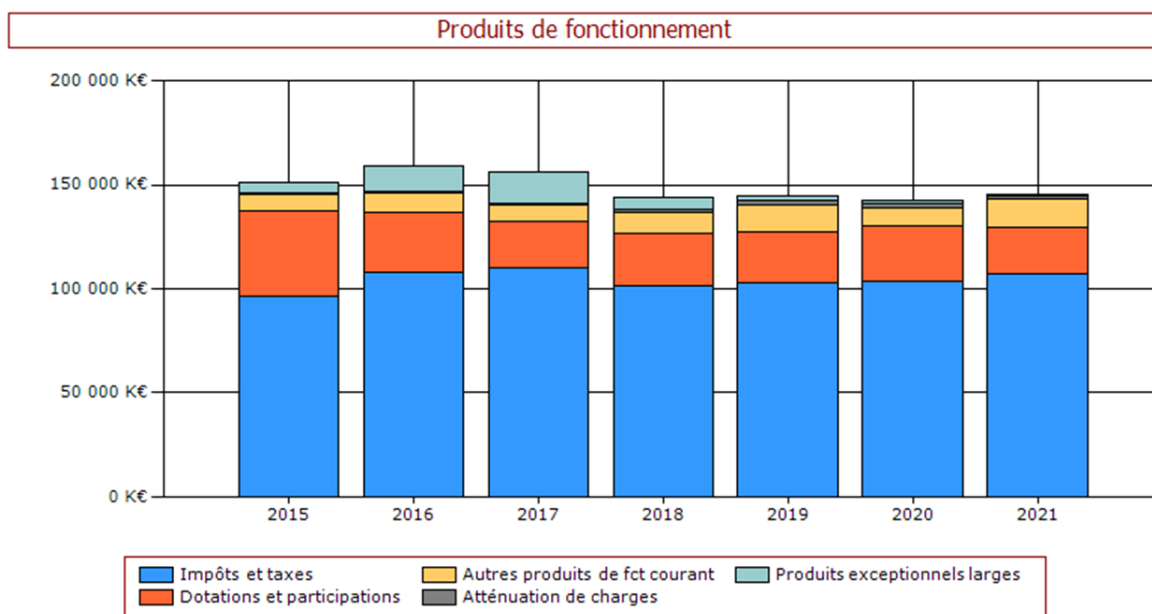
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Charges fct courant strictes	91,0%	92,2%	92,6%	92,7%	93,0%	94,0%	94,0%
Charges à caractère général	21,9%	21,6%	22,2%	19,7%	19,3%	18,3%	18,4%
Charges de personnel	55,5%	55,5%	56,1%	62,2%	62,0%	63,8%	62,8%
Autres charges de gest° courante (yc groupes d'élus)	13,5%	15,1%	14,3%	10,7%	11,7%	12,0%	12,8%
Autres charges fct courant	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Atténuations de produits	4,6%	4,6%	4,6%	4,2%	4,3%	3,6%	3,7%
Charges de fonctionnement courant	95,6%	96,8%	97,1%	96,8%	97,3%	97,6%	97,8%
Charges exceptionnelles larges	3,1%	2,0%	1,7%	2,2%	1,6%	1,5%	1,5%
Frais financiers divers	1,3%	1,1%	1,0%	1,1%	0,9%	0,8%	0,9%
Charges exceptionnelles	1,0%	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%	0,5%	0,1%
Provisions	0,8%	0,3%	0,1%	0,5%	0,2%	0,3%	0,4%
Charges de fct hors intérêts	98,7%	98,7%	98,9%	99,0%	99,0%	99,1%	99,2%
Intérêts	1,3%	1,3%	1,1%	1,0%	1,0%	0,9%	0,8%
Charges de fonctionnement	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%



- Structure des recettes de fonctionnement :

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, les impôts et taxes demeurent le poste le plus importants, soit jusqu'à 74% en 2021. La DGF ne représente plus que 9% des recettes réelles de fonctionnement.

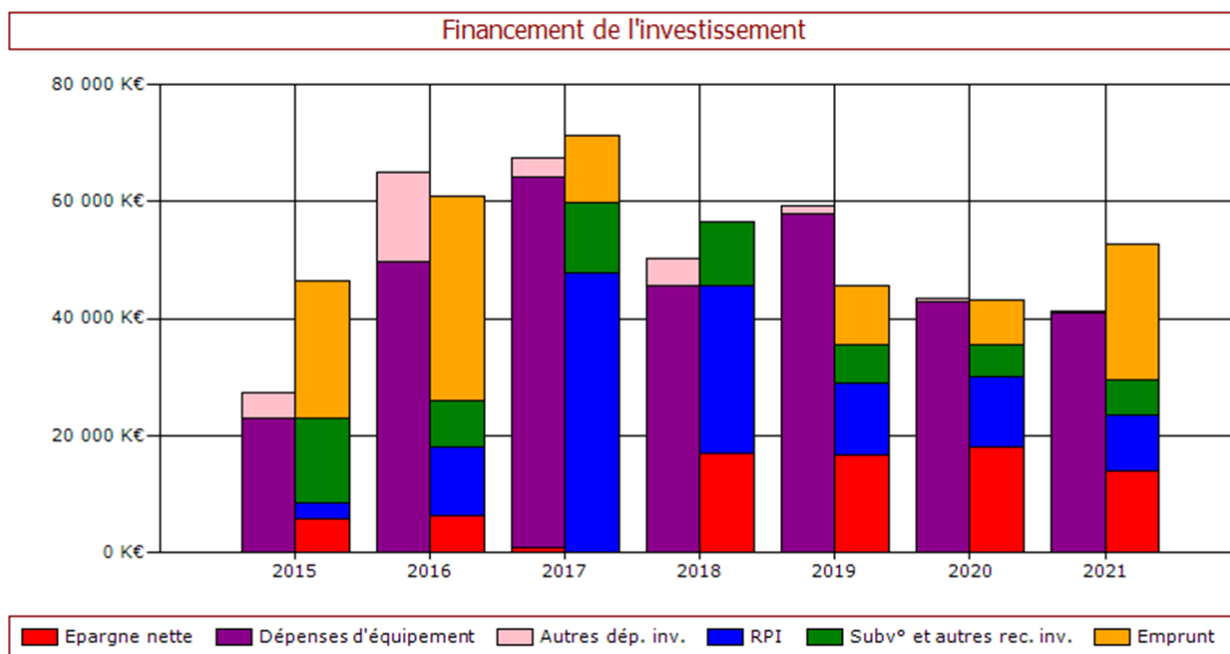
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Produits fonctionnement courant stricts	96,0%	91,6%	90,0%	94,8%	97,2%	97,6%	98,5%
Impôts et taxes	63,7%	67,7%	70,3%	70,3%	71,3%	73,0%	74,0%
Contributions directes	51,5%	38,4%	39,5%	43,3%	44,6%	45,6%	46,7%
Impôts ménages larges	39,6%	38,1%	39,2%	42,9%	44,1%	45,2%	46,3%
CFE	5,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
CVAE	4,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
IFER	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
TA FNB	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
TASCOM	0,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Rôles supplémentaires	1,4%	0,3%	0,3%	0,4%	0,4%	0,4%	0,3%
Dotation communautaire reçue	0,0%	17,2%	17,8%	19,4%	19,3%	19,7%	19,2%
AC reçue	0,0%	17,2%	17,8%	19,4%	19,3%	19,6%	19,2%
DSC reçue	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%
Reversements conventionnels reçus	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
TEOM	6,3%	6,1%	6,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Versement mobilité	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taxe sur les pylônes électriques	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taxe sur les déchets stockés	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taxe locale sur la publicité extérieure	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taxe additionnelle DMTD	2,9%	2,8%	3,5%	4,6%	4,4%	5,8%	5,2%
Reversement FNGIR	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Attributions FPIC / FSRIF	1,8%	1,7%	1,7%	1,9%	1,9%	0,9%	1,9%
Solde impôts et taxes	1,2%	1,6%	1,5%	1,2%	1,2%	1,0%	1,1%
Dotations et participations	27,4%	18,2%	14,2%	17,6%	16,9%	18,5%	15,1%
DGF	19,0%	9,6%	8,6%	9,3%	9,1%	9,2%	9,0%
Fonds de péréquation divers	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Compensations fiscales	2,2%	1,3%	1,6%	1,7%	1,8%	1,9%	0,7%
Compensations pertes bases	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
DCRTP	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
FCTVA fct			0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Dotation COVID						0,0%	0,0%
Solde participations diverses	6,1%	7,1%	3,9%	6,5%	5,9%	7,4%	5,3%
Autres produits de fct courant	4,9%	5,7%	5,5%	6,9%	9,0%	6,1%	9,3%
Produits des services	3,6%	4,6%	4,4%	5,8%	7,8%	5,1%	6,8%
Produits de gestion	1,3%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,0%	2,5%
Produits divers d'exploitation	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Atténuations de charges	0,6%	0,6%	0,5%	1,1%	1,5%	1,3%	1,2%
Produits de fonctionnement courant	96,6%	92,1%	90,5%	95,8%	98,7%	98,9%	99,7%
Produits exceptionnels larges	3,4%	7,9%	9,5%	4,2%	1,3%	1,1%	0,3%
Produits financiers divers	0,4%	0,1%	0,1%	0,7%	0,0%	0,0%	0,0%
Produits exceptionnels	2,9%	7,4%	9,0%	1,8%	1,2%	0,9%	0,0%
Reprises sur amort. et prov.	0,1%	0,4%	0,5%	1,7%	0,1%	0,1%	0,3%
Produits de fonctionnement	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%



- Analyse de l'investissement (issue des comptes administratifs de la Ville):

K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses d'investissement hors dette	27 209	65 108	66 743	50 264	59 359	43 554	41 197
Dépenses d'équipement	22 994	49 853	63 498	45 560	57 928	42 942	40 858
Dépenses directes d'équipement	17 649	44 747	45 300	38 910	52 320	38 831	33 382
Dépenses indirectes (FdC + S.E.)	5 344	5 105	18 199	6 650	5 608	4 112	7 476
Opérations pour cpte de tiers (dép)	1 205	5 063	1 473	359	92	163	254
AC Investissement				0	0	0	0
Dépenses financières d'inv.	3 010	10 192	1 773	4 345	1 339	449	85
Remboursement anticipé	0	0	0	0	0	0	0
Dép d'inv hors annuité en capital	27 209	65 108	66 743	50 264	59 359	43 554	41 197
Financement de l'investissement	46 328	60 937	70 436	56 486	45 753	43 246	52 686
EPARGNE NETTE	5 729	6 143	-832	16 902	16 728	17 907	13 843
Ressources propres d'inv. (RPI)	2 588	11 940	47 855	28 686	12 201	12 192	9 609
FCTVA	4 111	2 332	2 800	4 474	3 958	5 643	4 946
Produits des cessions	2 689	6 118	37 481	15 506	3 442	3 820	36
AC Investissement				0	0	0	0
Diverses RPI	-4 211	3 490	7 574	8 706	4 802	2 728	4 627
Opérations pour cpte de tiers (rec)	6 314	3 351	925	53	92	17	19
Fonds affectés (amendes, ...)	382	388	903	479	399	1 905	327
Subventions yc DGE / DETR / DSIL	7 815	4 115	10 085	10 365	6 165	3 614	5 788
Emprunt	23 500	35 000	11 500	0	10 167	7 611	23 100

Les dépenses d'équipement, relativement faibles avant 2019, se sont stabilisés dès 2020 à hauteur de 40 M€ permettant d'investir pour améliorer l'attractivité de la Ville tout en préservant les grands équilibres financiers. En ce qui concerne le financement de l'investissement, l'amélioration sensible de l'épargne nette permet de minorer le recours à l'emprunt sans obérer les capacités d'investissement de la Ville.



B- Les grandes orientations du budget 2023 :

1. Un budget d'investissement et d'ambitions

La dynamique engagée par la municipalité de Colombes se traduit par une attractivité grandissante tant auprès de nouvelles populations que des ménages anciens. Pour notre municipalité, les réponses aux défis climatiques, à la crise énergétique et à l'urgence sociale sont indissociables de l'amélioration du cadre de vie quotidien.

Le travail déjà entamé dans des politiques publiques structurantes se poursuivra sur les trois prochaines années de mandat, et trouvera déjà une concrétisation sur ce budget 2023.

L'accent est mis sur onze priorités porteuses de sens qui donnent depuis 2020 l'orientation politique de ce mandat, et structurent le travail des services municipaux.

Un nouvel urbanisme concerté et à taille humaine.

La ville poursuit ses acquisitions foncières en vue d'embellir et de végétaliser la ville. En 2023, 3 millions seront consacrés à l'acquisition de nouvelles emprises foncières. 2023 verra également le commencement des opérations des premières tranches de travaux du NPNRU Petit Colombes.

2023 sera aussi l'année de l'élaboration du futur contrat de ville qui s'appellera «quartiers2030» avec l'ensemble des parties prenantes.

Une attention particulière sera donnée à la voirie avec une poursuite de l'investissement pour une somme totale de 11 M€ sur le mandat, plus de 1,5 M€ pour 2023. La rénovation des espaces urbains, qu'il s'agisse des aires de jeux dans les écoles et les crèches, des squares des habitats collectifs, en partenariat avec le bailleur social Colombes Habitat Public dont certaines emprises foncières sont contiguës de celles de la ville, représenteront quant à elles près de 3 millions d'euros sur le seul exercice 2023.

Pour une ville respirable et des mobilités sécurisées

Nous poursuivrons le travail entamé sur l'aménagement de pistes cyclables ville, notamment concernant la rue des Voies du Bois, la rue Estienne d'Orves, et la rue Victor Hugo pour un coût total de 1,4 millions d'euros. Une enveloppe sera également consacrée aux acquisitions de l'îlot 26 pour la réalisation de la 1^{ère} tranche du parc urbain tant attendu par la population.

Il en va de même pour le réaménagement du parc Caillebotte, le square Victor Basch,. Les cours d'école « apaisées », seront également végétalisées pour un total de 2 790 000 € TTC sur le mandat, dont 740 000€ TTC pour la seule année 2023. Nous avons également entamé un renouvellement des arbres dans la ville, pour répondre à la fois à des problématiques phytosanitaires concernant certaines essences, mais aussi pour maintenir une végétalisation de nos rues et de nos espaces publics. Le projet « une naissance, un arbre » est également déployé, à hauteur de 300 000 € TTC.

Une ville engagée dans la transition écologique qui modernise son patrimoine

En vertu de l'application du décret tertiaire efficacité énergétique, la ville est engagée dans un programme ambitieux de rénovation thermique et de création d'équipements de production d'énergie. Un travail d'étude est mené afin d'étendre le réseau de chauffage urbain, en partenariat avec le SIAAP, pour compléter le dispositif existant porté avec la chaufferie biomasse Bois Marine. Une étude est également menée en lien avec le SIGEIF pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les équipements publics. L'objectif est d'atteindre une mixité de production d'énergies propres sur la ville à courts et moyens termes. Cette ambition se traduit également par un plan de sobriété énergétique ambitieux conduisant la ville à réduire sa consommation tant par de nouveaux usages et de nouvelles pratiques, que par l'acquisition de technologies moins consommatrices. La municipalité a engagé d'ores et déjà le remplacement des points lumineux existants par des LED, moins énergivores.

Pour une ville solidaire

L'inclusion est un axe fort de notre projet politique. L'accessibilité des bâtiments reste un enjeu, au-delà des aspects réglementaires, primordial pour l'accès aux services publics, aux loisirs, à la culture et au sport. Les clauses d'insertion sont systématiquement prévues aux cahiers des charges des marchés publics passés par la ville. Les travaux du stade Yves du Manoir menés par le Conseil Départemental et de la piscine de Colombes donnent lieu à des conventions avec les titulaires des différents marchés en faveur d'heures d'insertion réservées aux personnes éloignées du monde du travail.

Nos efforts se poursuivent en 2023 pour soutenir l'offre de santé, avec la promotion des actions de prévention et le soutien des professionnels de santé dans leur installation sur la ville. En 2023, une maison de santé pluridisciplinaire pourrait aboutir, avec le soutien de la ville en partenariat avec EcoUrbain.

Un projet solidaire est lancé sur l'ancien Lidl, rue Gabriel Péri, acquis fin 2022, qui sera réhabilité en lien avec l'implication des associations qui participeront à ce projet. La rénovation et la transformation de la résidence Jeanne GLEUZER en pension de famille, en partenariat avec une association spécialisée dans l'accueil des populations fragilisées, seront également réalisées sur cette année 2023.

En 2023 également, la signature d'un contrat local de santé (CLS) et d'un contrat de santé mentale (CLSM) permettra de mieux appréhender la situation sanitaire des populations, à tous les niveaux, sur l'ensemble du territoire communal.

Le plan d'action d'égalité femmes-hommes se déploiera dans l'ensemble des politiques publiques et de la gestion des ressources humaines de la collectivité.

[L'économie circulaire et la promotion de l'attractivité de Colombes](#)

Conformément à ses engagements, la municipalité a choisi un projet ambitieux pour la rénovation du marché du centre. Ce sont 12 millions d'euros qui seront investis sur le mandat. Un plan de modernisation numérique et digitale est menée afin de faciliter à la fois les relations administration et usagers. Cela passe par la modernisation des infrastructures et des réseaux, mais également dans le développement de services intégrés. Enfin le projet de ressourcerie est en cours de finalisation et devrait déboucher sur cet exercice 2023.

[Investir pour les sports et préparer Colombes aux J.O. de 2024](#)

La réception des JOP 2024 est un événement historique et majeur pour le territoire. Nous souhaitons faire des Jeux Olympiques et Paralympiques des jeux populaires, dont les Colombiennes et les Colombiens pourront se saisir à travers le sport certes, mais aussi la culture et les loisirs de manière générale, dans une dimension intergénérationnelle et inclusive. La réhabilitation/extension de la piscine va se poursuivre, le calendrier est tenu. Les travaux du stade Charles Péguy avec la rénovation de la piste d'athlétisme, la création d'une nouvelle tribune et la rénovation du terrain d'honneur. La ville se dotera d'un nouveau complexe sportif de niveau national à l'Arc Sportif et entamera la reconstruction du gymnase des Fossés Jean. Des olympiades culturelles sont également en cours de préparation, en partenariat avec la ville de Nanterre, sous convention DRAC. Le préfet a salué la qualité du travail mené sur la ville.

Dans le cadre des Jeux Olympiques, des travaux de réaménagement et de remise à niveau des voiries, trottoirs et mobiliers urbains se dérouleront en 2023 sur le cheminement arrêté en concertation avec les forces de l'ordre et la préfecture depuis la Gare du Stade jusqu'au stade Yves du Manoir. Des centaines de milliers de spectateurs sont attendus sur la quinzaine pour assister aux épreuves de hockey sur gazon.

La dimension héritage ne doit pas être un simple mot, les Jeux doivent rayonner sur la ville et profiter à ses habitants. Une vigilance particulière est donnée aux retombées économiques pour les commerçants, à l'épanouissement et la pratique chez les plus jeunes- et moins jeunes. Des discussions relatives au financement des infrastructures et des pistes cyclables sont en cours au plus haut niveau pour bénéficier aux Colombiennes et Colombiens, durant et après les jeux.

[Rendre la culture accessible à tous, protéger notre patrimoine](#)

La ville poursuivra sa remise à niveau progressive d'équipements délaissés sous l'ancien mandat. La réalisation d'une maison des fêtes et des familles, promise aux Colombiens et Colombiennes, sera lancée dès 2023.

L'année 2023 s'inscrira dans la continuité de l'année 2022, avec le déploiement du premier contrat de territoire de lecture avec la DRAC Île-de-France sur les enjeux du développement et la lecture dès la petite enfance et pour les publics empêchés. La création du fonds de dotation « Colombes Mécènes Solidaires » permettra de collecter des fonds et soutenir nos associations locales, ou financer des événements à rayonnement communal ou supra communal. En 2023, un parcours de Street Art dans la ville sera proposé aux Colombiennes et aux Colombiens, ainsi que la mise en place d'un Fablab mobile entre les médiathèques visant à démocratiser les pratiques numériques.

Jeunesse, enfance et éducation

La ville poursuivra les travaux de réhabilitation et d'extension des équipements scolaires, avec notamment la poursuite de la réhabilitation de l'extension du groupe scolaire Langevin Wallon, du groupe scolaire Charles Péguy, de la réhabilitation/extension du groupe scolaire Marcel Pagnol, la réhabilitation de l'Office de l'école Charles Perrault et de celui de Victor Hugo. Une réflexion et des travaux d'optimisation seront menés sur la cuisine centrale du Sivu Coclico, en lien avec la ville de Clichy.

2022 a vu l'adoption du projet éducatif de territoire et le lancement de la Cité Educative avec la labellisation du quartier « Grèves » – Petit Colombes en février 2022 pour une période de trois ans. Les actions menées dans le cadre de ces deux dispositifs se poursuivront bien sûr en 2023, pour favoriser l'égalité des chances, donner à chacun des meilleures chances de réussite, et permettre un accès facilité aux services publics, à la culture et aux activités sportives.

En 2023, nous lancerons les États généraux de la jeunesse, relancerons le conseil communal des jeunes avec l'élection de nouveaux représentants, et signerons un PEDT pour la partie jeunesse et petite enfance.

En 2023, la crèche des Fauvettes ouvrira ses portes dans le quartier de l'Arc Sportif, accompagnée du lancement d'une nouvelle DSP sur ce même quartier pour l'ouverture d'une nouvelle crèche en 2024. Les conseils de parents proposés au conseil municipal de décembre, seront mis en place sur la ville.

Sécurité et police de proximité :

Le développement de nouveaux quartiers sur la ville nécessite le redéploiement de systèmes de surveillance. L'acquisition de 30 caméras de vidéosurveillance supplémentaires est à l'étude, et des financements auprès du FIPH seront sollicités.

Une restructuration de la direction de la sécurité est lancée. Une étude est en cours pour la déménager dans des locaux plus adaptés. Une stratégie globale de sécurité coordonnée avec les forces de Police Nationale, sera également définie pour anticiper l'évolution urbaine dans les 10 ans qui viennent.

Budget participatif et démocratie locale

La participation des habitants reste une volonté forte de la municipalité, et la concertation sur l'ensemble des projets de manière générale un leitmotiv. Les modalités opérationnelles du budget participatif sont aujourd'hui en réflexion. Mais le succès des deux premières éditions nous encourage à maintenir l'effort budgétaire consenti. Nous souhaitons redynamiser les

conseils de quartier avec l'expérimentation de nouveaux formats participatifs et des lieux de réunion sortant de l'ordinaire, en formant les habitants, dans une dynamique interquartiers à impulser.

Les agoras se poursuivront, elles aussi revisitées avec de nouvelles thématiques. Le conseil des sages évoluera sur un format davantage participatif et transversal.

Pour une performance collective de l'administration

Sous l'impulsion de la direction générale, une réflexion est menée concernant la performance collective des services municipaux au service des administrés.

Un projet d'administration vient d'être engagé, s'articulant autour de trois axes majeurs :

1. Une politique RH dynamisée :
2. Un projet d'administration innovant :
3. Une réorganisation des services municipaux :

2. Evolution des recettes de fonctionnement :

Les principales hypothèses retenues pour 2023 permettent d'espérer des recettes réelles de fonctionnement supérieures à 142 M€ d'euros (hors reprise de résultats), soit un niveau supérieur à celui du budget primitif 2022 hors reprise des résultats et des excédents des budgets annexes (137 M€). Comme chaque année, la réception des notifications des différentes dotations permettra d'actualiser cette estimation.

Les impôts et taxe demeurent le premier poste de recettes. Il est à noter que lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2023 au parlement, une revalorisation de 7,1% des bases fiscales a été décidée. Cette hausse, calculée en fonction de l'inflation et décidée au niveau national est inédite. Elle représentera certainement une charge pour le contribuable dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat.

En fonction des bases notifiées dans le dernier état fiscal cette revalorisation devrait apporter à la ville un produit supplémentaire de plus de 3M€.

Il est rappelé que la ville n'a pas modifié ses taux d'imposition qui demeurent stables et inférieurs à la moyenne de la strate. Pour mémoire, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est de 27,47 % contre 35,21% en moyenne pour les collectivités de même strate. Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est de 22,10% contre 39,13% en moyenne pour les collectivités de même strate.

S'agissant des dotations et participations, la tendance légèrement baissière observée ces dernières années devrait se poursuivre. Ainsi, elles sont estimées à ce stade à hauteur de 21M€ soit un niveau légèrement inférieur au total budgété de l'année 2022 (22,3 M€). Comme chaque année, ce montant sera actualisé en Décision Modificative en fonction des notifications transmises par les services de l'Etat. Il est à noter que le PLF 2023 prévoit une augmentation globale de 320 M€ de l'enveloppe DGF. D'après différentes analyses, cela devrait aboutir à une hausse pour 95% des collectivités. Il est à ce stade difficile d'estimer l'impact pour la Ville de Colombes, par prudence un scénario de stabilisation de la dotation

forfaitaire a été privilégié. Par ailleurs, compte-tenu de l'augmentation de sa population, la DGF de la Ville devrait évoluer positivement dès 2025.

Les produits des services (divers redevances) devraient s'élever à environ 10 M€, soit un niveau légèrement inférieur au budget précédent (10,7 M€).

S'agissant des autres produits de gestion courante, ils sont estimés à ce stade à hauteur de 2 M€. Soit une stabilisation par rapport à 2022.

Enfin, s'agissant des relations financières avec l'EPT, si le FCCT 2022 a été positif et en faveur de la ville, le solde sera déterminé, comme chaque année, en cours d'exercice.

3. Evolution des dépenses de fonctionnement :

Les principales hypothèses retenues pour 2023 permettent d'estimer des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 128M€ d'euros (hors reprise de résultats), soit une évolution de l'ordre de +6 % par rapport au budget primitif 2022 (120,6 M€).

Cette hausse s'explique essentiellement par les charges à caractère général impactées par la hausse des prix, essentiellement dans le domaine de l'énergie. Elle passerait de 23,8 M€ prévus au BP 2022 à environ 28M en 2023.

Les charges de personnel augmentent également, impactées par le GVT (*Glissement vieillissement technicité*), des mesures de revalorisation nationale et la mise en place du RIFSEEP (*régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel*) en année pleine. Elles sont estimées à ce stade à hauteur de 77 M€ contre 75,7 M€ au BP 2022, soit une hausse de 1,7 %.

Les autres postes de dépenses restent relativement stables. Les autres charges de gestion courante devraient s'élever à 15 M€ soit un niveau proche du budget précédent (14,5 M€). Les atténuations de produits devraient rester stable également à hauteur de 5M€. Enfin, les charges de la dette devraient augmenter dans un contexte de hausse des taux. 2,4 M€ prévus en 2023 contre 1,5 M€ au BP 2022.

4. Les recettes d'investissement :

Les principales hypothèses retenues pour 2023 permettent d'espérer des recettes réelles d'investissement à hauteur de 70 M€ (hors restes à réaliser).

Les recettes attendues au titre de 2023, hors emprunts, se composent principalement des subventions et participations pour 1,4 M€. Il est à noter que la Ville envisage dès l'étape du budget primitif un emprunt d'équilibre. **Ce montant sera déterminé en fonction des résultats de l'exercice 2022, à ce stade non encore clôturé.**

La systématisation et l'optimisation des recherches de financements externes seront renforcées, pour diminuer la part du financement ville et ouvrir de nouvelles potentialités d'investissement. C'est dans ce cadre que le contrat de développement départemental a été renégocié sur la période 2023-2026, et que les crédits du NPNRU nous permettront de

transformer notre ville. Les services mèneront une veille active sur les appels à projets, les dispositifs de subventions et les aides conjoncturelles comme le fond vert.

5. Les dépenses d'investissement :

Pour 2023, la Ville envisage un programme d'investissement ambitieux. Les dépenses réelles d'investissement devraient s'élever à niveau proche des 92 M€ hors restes à réaliser.

Parmi les principales opérations envisagées nous pouvons citer :

Décret tertiaire :

La ville s'est engagée dans un schéma directeur énergie SDE pour répondre au décret tertiaire qui demande aux collectivités de réduire leur consommation d'énergie de 40 % d'ici 2030. L'application de ce schéma directeur se traduit, entre autre, par la réalisation de travaux d'amélioration d'ampleurs, sur de nombreux sites de la Ville tels que les écoles Marcelin Berthelot, l'élémentaire Victor Hugo et le groupe scolaire Ambroise Paré. Les études et travaux sont en cours sur ces établissements à partir de 2023. A l'échelle du mandat, 26,3 M€ € sont attribués pour la réalisation de ce SDE dont plus de 6 millions en 2023.

- Entretien des bâtiments communaux :

La ville poursuit et renforce les travaux d'entretien des bâtiments communaux. Essentiellement, dans les écoles, le budget attribué aux travaux dans les écoles est de 800 000 € TTC en 2023 permettant ainsi de mieux répondre aux demandes des utilisateurs mais également de remettre en état un patrimoine globalement vieillissant.

- Accessibilité des bâtiments :

Le plan communal de mise en accessibilité des bâtiments communaux se poursuit. Plus de 4 millions sur le mandat sont attribués aux travaux de mise en conformité. Ce plan prend en compte l'ensemble des types de handicap. Outre les travaux de mise en accessibilité qui concernent différents établissements scolaires et sportifs, une signalétique adaptée répondant au handicap visuel sera développée au fur et à mesure des travaux dans les établissements.

Le montant des travaux sur 2023 est estimé à 700 000€ TTC.

- Ressourcerie :

Les travaux d'aménagement d'une ressourcerie se sont achevés en janvier 2023 pour un montant de 940 000 € TTC. Afin de définir le mode d'exploitation exact, un travail se poursuit avec l'EPT.

- Piscine JOP2024

Les travaux de réhabilitation et extension de la piscine olympique sont engagés afin d'accueillir les délégations olympiques pour l'entraînement de la natation artistique. Les travaux de démolition et désamiantage se sont terminés. Les travaux de réhabilitation lourde à l'intérieur du site et ceux pour le bâtiment d'extension pour accueillir la nouvelle entrée, et les zones vestiaires douches du public et club sont en cours. En dernière phase, les travaux d'aménagements extérieurs avec la création d'un bassin nordique, une plaine de jeux et des toboggans seront accompagnés par un travail de végétalisation des espaces. 17 millions sont

inscrits en 2023 pour la réalisation de cet équipement olympique. La livraison de cet équipement est prévue au printemps 2024.

- *Stade Charles Péguy*

Après la réalisation en 2022 du terrain synthétique Charles Péguy 2, les études de rénovation de ce site se poursuivent. Le concours de Maîtrise d'œuvre est en cours, ce qui devrait permettre un démarrage des travaux début 2024 pour une durée d'environ 20 mois. L'objectif de cette opération est la démolition de la butte séparant les 2 terrains afin d'y intégrer une double tribune avec en partie basse la zone accueil, vestiaire et club house. Sur l'année 2023, les études s'élèvent à 800 000 euros TTC pour ce projet de tribunes. La reprise complète suivant les nouvelles normes du terrain central en gazon naturel et la piste d'athlétisme clôtureront cette opération de travaux.

Le budget global de cette opération est estimé actuellement à 9 millions d'euros.

- *Stade Fernand Hemon :*

Après les travaux de réfection des 2 terrains de football et baseball à l'été 2022, un projet d'aménagement de nouveaux vestiaires pour les 2 types d'activités est en cours d'étude.

1 million est proposé au budget 2023 pour finaliser ces études et sécuriser les abords des terrains.

- *Aménagement de padel au Tennis Amiot et Lagravère :*

Actuellement à l'étude, des travaux d'aménagement de terrains de padel sont prévus sur les 2 centres d'accueil des associations de tennis. 800 000 € TTC sont attribués au budget 2023 pour les travaux

- *Maison des fêtes et des familles :*

Il est prévu l'aménagement sur le terrain des fêtes d'une maison des fêtes et des familles permettant l'organisation de festivités telles que la location de salle pour des mariages avec un office traiteur et un extérieur agréable en bord de seine et végétalisé. La programmation de ce nouvel établissement est en cours. Les travaux sont prévus d'être livrés à la fin du printemps 2025.

- *GS Langevin Wallon :*

Au niveau du groupe scolaire Langevin Wallon, l'équipe de Maîtrise d'œuvre a été retenue afin de concevoir et piloter cette opération de réhabilitation et extension. Dans le cadre de cette opération, il est prévu l'intégration des classes de l'école Camille Claudel. Le bâtiment de l'école élémentaire sera entièrement réhabilité, des travaux d'amélioration énergétique sont prévus afin d'apporter bien plus de confort aux utilisateurs.

Le bâtiment destiné à l'école maternelle sera entièrement reconstruit à proximité de l'élémentaire. Un office de cuisine totalement neuf commun aux 2 écoles sera prévu au centre du site. Dans le cadre de cette opération de travaux, les cours sont prévus largement végétalisés. Dans l'enceinte de ce site, un nouveau gymnase sera également construit en fin d'opération afin de remplacer le gymnase des Fossés Jean et permettre également l'accueil de nouvelles activités sportives. Sur l'année 2023, 3,2 millions d'euros sont attribués à cette

opération pour finaliser les études et lancer les travaux en fin d'année. L'objectif est de livrer la nouvelle école à la rentrée de septembre 2025.

- *GS Marcel Pagnol :*

Les études du projet de réhabilitation et extension du GS Marcel Pagnol se poursuivent. Cette opération consiste en la réalisation d'une extension au bâtiment actuel afin d'y accueillir les élèves de maternelle ainsi que les élèves de l'école maternelle Jean Moulin. Une extension au centre de la parcelle est prévue pour la mise en place d'un nouvel office de cuisine, un réfectoire et un gymnase multi sports. En dernière phase de cette opération, la réhabilitation complète du bâtiment existant est prévue avec un traitement complet en terme d'amélioration énergétique. Un démarrage des travaux est prévu à fin de l'été 2023 pour une livraison à la rentrée scolaire 2025. Sur l'année 2023, 4,7 millions sont attribués pour démarrer les travaux.

- *Office de Charles Perrault et Victor Hugo:*

Les 2 offices de cuisine des écoles Charles Perrault et Victor Hugo élémentaire seront remis aux normes avec le remplacement des équipements vétustes. Sur ces 2 opérations, un peu moins de 1,2 millions sont attribués sur le mandat.

GRANDS TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES:

- *Une conséquente enveloppe de Voirie : 11 000 000 € TTC.*

Les travaux de renouvellement des tapis de chaussée de différentes rues de la ville et des travaux d'entretien des trottoirs se poursuivent. Ces travaux sont prévus d'être réalisés entre mai et septembre 2023. Soit 1 500 000 € TTC / an.

- *Travaux de dévoiement des réseaux : 6 900 000 € TTC.*

Dans le cadre du projet d'aménagement du tramway, des travaux de dévoiement de réseaux sont indispensables au préalable. Ces travaux s'élèvent à 1 200 000 € TTC / an. Des travaux seront en cours de janvier à juin 2023.

- *Ville 30 :*

150 000 € TTC sont prévus au budget 2023 afin de finaliser les travaux d'aménagement de la ville 30. Il s'agit essentiellement de travaux de renouvellement et remplacement des panneaux y compris marquage au sol. Ces travaux sont prévus entre mai et septembre 2023.

- *Pistes cyclables :*

La commune s'est engagée dans la réalisation de 6 kms de pistes cyclables. La première, réalisée par le conseil départemental, desservira le stade Yves du Manoir et le parc Lagravère pour les Jeux Olympiques. Deux autres sont prévus rue d'Estienne d'Orves et rue des Voies des Bois

- *Travaux rue de la liberté : 450 000 € TTC.*

Dans le cadre des travaux au niveau de la rue de la liberté, il s'agit essentiellement de travaux de requalification et aménagement paysager de la rue reliant la place Beltrame au parvis de

l'Hôtel de ville, tout en préservant les fonctions d'usage. Ces travaux sont prévus entre juin et septembre 2023.

- *Renouvellement du réseau Éclairage public : 3 000 000 € TTC.*

Il s'agit des travaux de renouvellement des réseaux d'éclairage public. Soit 750 000 € TTC/ an. Ces travaux sont prévus d'être réalisés entre Mars et Octobre 2023.

- *Mise en place de Led Éclairage public : 5 000 000 € TTC.*

La ville poursuit son plan de mise en place de Led sur l'éclairage public. Ces travaux de renouvellement et de rénovation de l'éclairage public visent un remplacement de 7000 points lumineux en Led. Soit 1 600 000 € TTC/ an. Ces travaux sont programmés dès juin 2023.

Projets ESPACES VERTS :

- *Rénovation des espaces verts extérieurs (Terrains Ville) : 5 000 000 € TTC pour l'ensemble du mandat – 1 200 000 € TTC pour 2023*

Le projet de rénovation des espaces verts extérieurs s'intensifie. Le démarrage des travaux d'aménagement des terrains libres d'occupation dans le cadre du plan de végétalisation de la ville est prévu dès cette année. (Léon bourgeois, Brassat, Jean Jacques Rousseau, et Joseph Antoine). Les travaux sont prévus au dernier trimestre 2023.

- *Rénovation des clôtures : (Terrains Ville) : 700 000 € TTC.*

Il s'agit des travaux de rénovation des clôtures dans divers sites de la ville (Fossé Jean nord, crèches des goélands et hirondelles). Soit 100 000 TTC/ an. Travaux prévus juillet et août 2023.

Rénovation des aires de jeux dans les écoles, crèches, squares et habitats collectifs :

3,3 M€ seront proposés au budget espaces verts afin d'assurer les travaux de renouvellement et de créations des aires de jeux dans les écoles, crèches, squares et habitats collectifs. Soit 800 000 TTC/ an. Travaux prévus juillet et août 2023.

- *Végétalisation des cours d'écoles :*

Le projet de végétalisation des cours d'école est estimé à 2 790 000 € TTC au total. Il s'agit des travaux d'aménagement et de végétalisation des cours d'écoles avec l'ajout de cours oasis. Soit 400 000 / an. Sur l'année 2023, 740 000 € TTC sont prévus. Les travaux devraient se dérouler entre juillet et août 2023.

Plan de renouvellement des arbres dans la ville : 1 250 000 € TTC. Il s'agit des travaux de remplacement des arbres sur l'espace public. Soit 100 000 / an. Travaux prévus dès juin 2023.

- *Budget participatif : 1 000 000 € TTC pour 2023*

Il s'agit des travaux d'aménagement et de requalification des espaces par la création de square, city stade et autres projets éligibles. Soit 200 000 € TTC/ an pour deux projets à identifier. Travaux à programmer après le vote du budget participatif 2023.

Projets Écologie Urbaine :

- Enveloppe supplémentaire: 300 000 € TTC.

Il s'agit des travaux d'aménagement et de création de zone d'agriculture urbaine (jardins partagés, familiaux, ruchers etc..). Soit 50 000 € TTC/ an pour l'éco rénovation de la maison du garde barrière de la coulée verte. Travaux à programmer pour le dernier trimestre 2023.

- Projets PARC - AUTO :

- Renouvellement du parc – Auto : 2 542 500 € TTC. Il s'agit du renouvellement du parc automobile avec acquisition des véhicules électriques (VL, utilitaires et autres) à la place des véhicules thermiques dans le cadre de la mise en place des crit'air environnementaux. Soit 865 00 € TTC/ an pour 2023. Acquisition à prévoir pour fin d'année 2023.

- Les budgets annexes :

Comme chaque année, le budget annexe de la Zone artisanale prévoit essentiellement en dépenses de fonctionnement :

- Le paiement des impôts et taxes foncières pour les terrains qu'elle occupe ;
- Le paiement des charges de cette zone ;
- Le paiement des frais de nettoyage ;
- L'entretien des dispositifs de sécurité obligatoires.

La section de fonctionnement, en recettes (et en dépenses, ne devrait pas de variations sensibles par rapport à 2022 (hors subvention d'équilibre). S'agissant de l'investissement, une hausse d'environ 100 K€ sera proposée en dépenses (160 K€ en 2023 contre 63 K€) pour des travaux relatifs à la toiture et aux changement de portes.

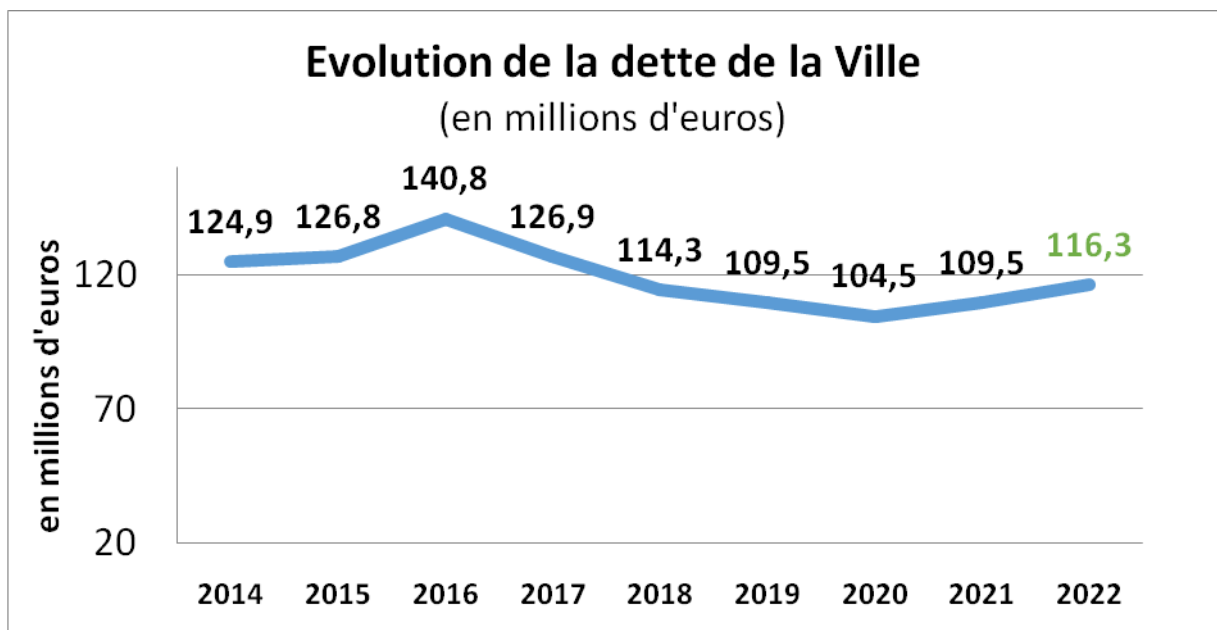
S'agissant du budget annexe du centre sportif municipal Pierre Lagravère, les dépenses réelles de fonctionnement sur le BP23 seront proposées à hauteur de 449 K€ alors qu'elles étaient de 916 K€ au BP 2022. Cette baisse s'explique par la fermeture de la piscine pour les travaux de réhabilitation et d'extension en vue des JO ainsi que de la patinoire. Concernant les recettes, elles devraient également connaître une baisse compte-tenu la fermeture des principaux équipements sportifs de la ville durant l'année 2023 (environ – 150 K€).

Les dépenses réelles d'investissement (gérées en AP-CP) sont prévues à hauteur de 18,5 M€ pour le BP 2023 contre 6,8 M€ en 2022, pour faire face aux travaux de la piscine en vue des JO 2024. S'agissant des recettes d'investissement, la Ville devrait percevoir une subvention de l'ordre de 1,8 M€ de SOLIDEO (Société de livraison des ouvrages olympiques)

Annexe 1 : Dette

Un endettement de la ville sous contrôle.

En 2022, la dette a, comme anticipé dans la trajectoire financière de la Ville, légèrement progressé. La dette totale de la Ville progresse de +6%, passant de 109,5 millions d'euros en 2021 à 116,3 millions d'euros en 2022, après une hausse de 5% observée en 2021. Cela s'explique par la mobilisation de 2 nouveaux emprunts.



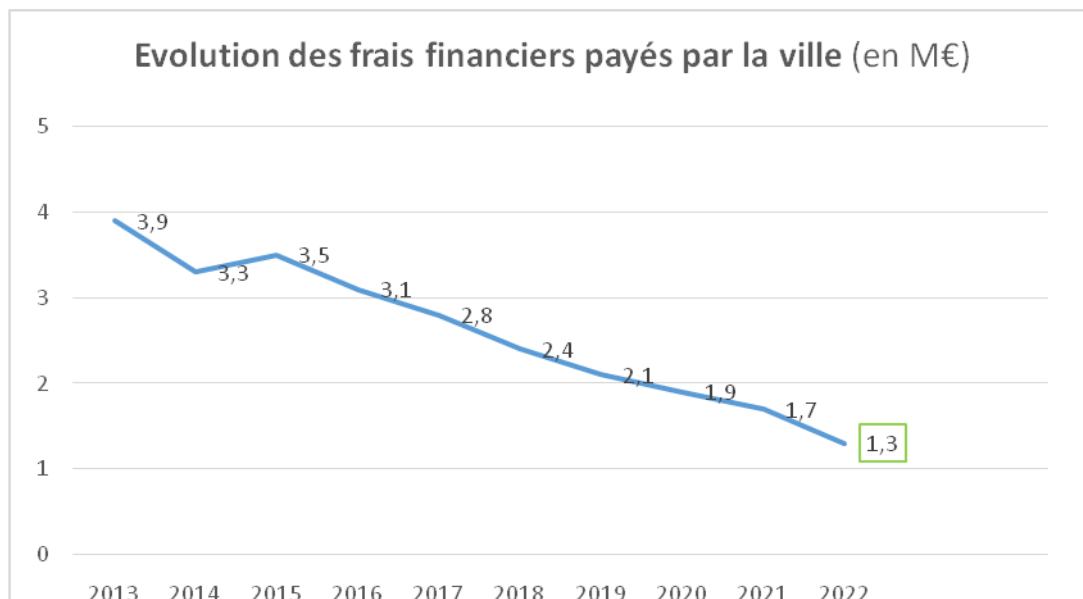
La Ville continue de mener une politique prudente et efficace de gestion de sa dette, lui permettant de maintenir ses frais financiers au niveau le plus bas possible.

La stratégie suivie par la Ville au cours des dernières années a été de privilégier l'option du taux fixe pour ses nouveaux emprunts⁽²⁾, tout en conservant une stratégie visant à conserver une structure de dette équilibrée et diversifiée (ainsi, deux emprunts ont été souscrits pour couvrir les besoins de financement 2022 pour un total de 20 millions d'euros : l'un de 10 millions d'euros auprès de la Société Générale, à taux variable, l'autre de 10 millions d'euros auprès de la BRED, à taux fixe).

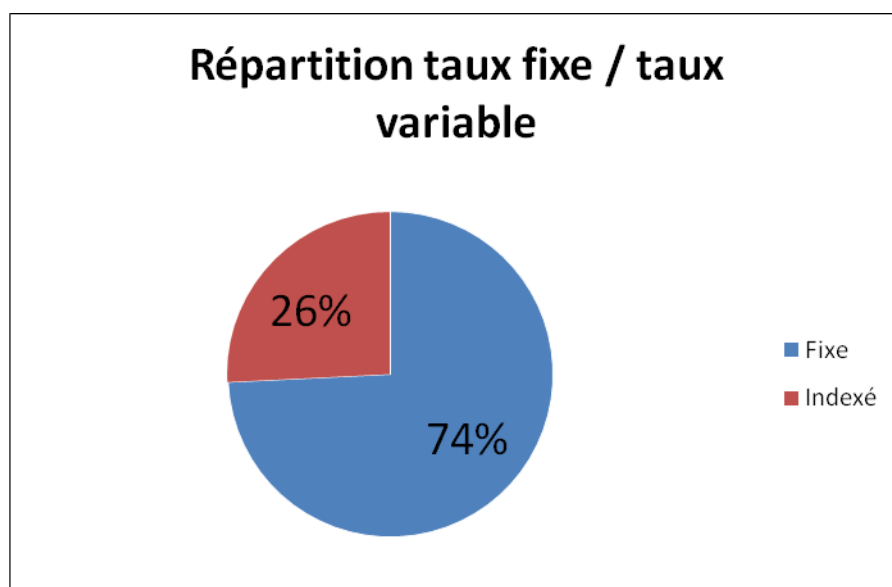
Toutefois, cette stratégie reste aléatoire et dépendra de l'évolution en cours des marchés financiers dans le sillage de la politique de resserrement monétaire européen. Les acteurs du marché tablent sur un taux de refinancement stabilisé entre 3,25% et 3,50% à la mi-2023.

La Ville présente en 2022 une dette par habitant significativement inférieure aux niveaux observés dans les villes de taille comparable, de 1342€ pour Colombes, contre 1360€ pour les communes de sa catégorie (soit 1% d'écart).

Des frais financiers toujours à la baisse.



Aujourd'hui, près des $\frac{3}{4}$ de la dette est contractée à taux fixe :



La diminution de la part de dette à taux variable au profit d'une dette à taux fixe majoritaire a permis à la Ville d'ancrer dans son encours les conditions de taux d'intérêt exceptionnellement bas observées depuis plusieurs années :

Un rapport détaillé de la gestion de la dette sera présenté à l'appui du vote du budget primitif 2023 au mois de mars prochain.

Annexe 2 : Ressources Humaines

Orientations de la politique de ressources humaines pour l'année 2023.

A l'instar de l'année 2022, l'année 2023 sera riche en évolutions réglementaires avec pour conséquences des augmentations subies : Il convient donc de les anticiper.

En dépit de ce contexte, la Ville n'entend remettre en question ni sa politique RH volontariste qui permettra de garantir les conditions de mise en place d'un service public attractif et innovant, adapté aux besoins de la population, ni sa politique d'intégration qui joue un véritable rôle d'ascenseur social.

Sur ce dernier point, à titre d'exemple, un plan de déprécarisation (CDI ou titularisation) sera mis en œuvre en 2023 afin de permettre aux agents contractuels d'obtenir des perspectives de carrière dignes de ce nom, une rémunération attractive et des conditions de travail qui favorisent leur ancrage au sein de la collectivité. En effet, l'agenda social 2023 sera marqué par ce large plan pluriannuel de déprécarisation visant à faire de Colombes une ville attractive et attentive à la qualité de vie au travail de ses agents.

De plus, 5 apprentis ont été recrutés en 2022 afin de permettre à des jeunes en formation, d'engager ou de poursuivre leurs parcours en alternance.

Aux projets de la Ville qui se matérialiseront notamment par des nouveaux recrutements et une volonté d'adapter l'organisation du travail aux priorités du mandat, la politique de rémunération se trouvera également transformée par la mise en place du RIFSEEP.

La Ville poursuivra, en 2023, le développement de sa démarche de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences, fondée principalement sur une prospective des départs en retraite, et surtout à une révision en profondeur des organisations de travail (calibrage des missions, recherche de mutualisations de fonctions, recherche d'efficience dans l'exécution des tâches, définition de référentiels métiers...) dans un réel souci d'optimisation des ressources, des besoins et des impératifs du service à rendre. La formation continuera d'être développée pour ajuster au mieux les compétences recherchées au regard des postes à pourvoir par le biais des bourses internes essentiellement. L'élévation du niveau de compétence des agents demeure une priorité pour la Ville.

Le budget 2021 s'est établi à 72,9M€.

Le compte administratif prévisionnel pour l'année 2022 fera sans doute apparaître un montant de dépenses de personnel autour de 74 M€.

Pour rappel, le versement de la prime d'assiduité 2021 (500 000€) a été reporté sur l'exercice 2022.

Retraité de cet élément, nous constatons une stabilité de la masse salariale 2022 par rapport à 2021.

Masse salariale 2021	Masse salariale 2022
73.4 M€	73.5M

Concernant les effectifs

Année	2020	2021	2022
Nombre d'équivalent temps-plein (ETP)*	1693.51	1737.84	1702.24

En 2022, la Ville de Colombes compte en moyenne 1702.24 équivalent temps plein ce qui correspond à une baisse d'environ 2% par rapport à 2021 soit -35.6 EPT. Cela s'explique uniquement par le délai de vacance de poste lié aux mouvements de personnel (retraite, mobilité...).

La stabilité de la masse salariale 2022 par rapport à la masse salariale 2021, malgré 35 ETP en moins, s'explique par :

- Le degel du point d'indice (920K€)
- Augmentation du smic (350K€)
- Augmentation du volume d'heures supplémentaires (+100k€)

S'agissant de la répartition, la Ville compte parmi ses effectifs permanents, 60.44 % d'agents statutaires (titulaires et stagiaires).

Dans le détail, on note:

Une baisse des effectifs en ce qui concerne les titulaires (en moyenne 1111 en 2021 contre 1050 en 2022) soit -61 agents, cette donnée peut s'expliquer par la vacance longue de certains postes qui demeurent toutefois en cours de recrutement, dans un contexte de tension sur le marché de l'emploi.

En ce qui concerne les éléments de masse salariale de la Ville de Colombes, rappelons que le montant budgété au BP 2022 était de 75,7 M€ et l'atterrissage retenu est de 74M€ soit une évolution de -2,2% par rapport au BP 2022. L'écart s'explique par le report de projets importants tel que le RIFSEEP sur l'année 2023, la Ville a également été tributaire, à l'instar de ce qu'il se passe au niveau national, de difficultés de recrutements dans un marché de l'emploi en tension.

Comme évoqué en introduction, l'année 2023 sera marquée par de notables évolutions réglementaires dont certaines sont déjà portées à notre connaissance, ces dernières sont à particulièrement prendre en considération dans une logique de dépense de masse salariale afin de mieux appréhender nos marges de manœuvres financières en termes de politique RH.

Ainsi, nous pouvons d'ores-et-déjà identifier les mesures suivantes :

1. **La revalorisation du SMIC** en janvier 2023 faisant passer le montant du SMIC horaire brut de 11.07€ à 11.27€

2. **Le dégel du point d'indice** effectif depuis juillet 2022 aura un impact mécanique sur la masse salariale 2022 notamment par le biais des effets reports.

3. **Les forfaits mobilité durable et télétravail** : avec le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du “forfait mobilités durables” dans la fonction publique territoriale, est ouverte la possibilité de participer aux frais de déplacement entre domicile et lieu de travail des agents publics. Au regard de l'assouplissement des modalités de versement, le nombre de forfaits « mobilité durable » versés en 2023 sera plus important. Par ailleurs, la généralisation des conventions télétravail pourrait induire une augmentation des versements des indemnités télétravail. Rappelons que la collectivité a délibéré en portant à 1,50€ l'indemnisation.

Sont conjuguées aux évolutions réglementaires les évolutions dites « incompressibles », en effet, tous les ans, la masse salariale augmente mécaniquement par le biais des avancements de grade et d'échelon, c'est le glissement vieillesse technicité (GVT). Le coût global du GVT sera de 304K€.

En ce qui concerne les projets, les recrutements envisagés sur 2023 permettront à la Ville d'assurer de nouvelles actions, d'améliorer sa capacité à assurer un service public communal efficace, et de mettre en œuvre les projets sur lesquels la municipalité s'est engagée auprès des Colombiens.

En outre, la municipalité a engagé une enveloppe budgétaire importante afin que la mise en œuvre du RIFSEEP se traduise par une augmentation des plus bas salaires mais également par une valorisation de la prise de responsabilité et de l'engagement des agents. Cet engagement se traduit par un effort budgétaire de 500 000€ en 2023.

Au-delà du processus budgétaire, la masse salariale doit faire l'objet d'un pilotage infra-annuel fin. Ainsi, doivent être ajoutés des outils de pilotage des effectifs permettant d'anticiper les évolutions et de conduire une politique de mobilité et de recrutement adaptée.

Au regard de l'ensemble des éléments présentés, la masse salariale 2023 est évaluée à 77M€

Annexe 3 : Les AP/CP (autorisations de programmes et crédits de paiement)

APCP MRU :

Opération	AP	Mt opération	Situation actuelle au 31.12.22			Nouvelle situation proposée 2023			
			< 2022	2022	2023	< 2022	2022	2023	2024
	sur AP	69 424 519,86	62 523 419,01 €	6 646 000,00 €	255 100,85 €	62 523 419,01 €	5 571 731,01 €	940 000,00 €	389 369,84 €

AP 1201 crèche familiale au 34-34 avenue de l'EUROPE :

Opération	AP	Mt opération	Situation actuelle 31.12.22			prévisions 2023		
			< 2022	2022	2023	< 2022	2022	2023
	sur AP		941 379,34 €	127 739,16 €	0,00	941 379,34 €	0,00	127 739,16 €

AP1007 : accessibilité voirie :

Opération	AP	Mt opération	Situation actuelle 31.12.22					prévisions 2023				
			< 2022	2022	2023	2024	2025	< 2022	2022	2023	2024	2025
	sur AP	4 767 955,50 €	1 588 020,52 €	520 000,00 €	880 000,00 €	700 000,00 €	1 079 934,98 €	1 588 020,52 €	101 024,66 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €
												978 910,32 €

AP 28 équipements sportifs Lagravère :

Opération	AP	Mt opération	Situation actuelle 31.12.22				Prévisions 2023			
			< 2022	2022	2023	2024	< 2022	2022	2023	2024
	sur AP	25 223 125,40	3 780 922,46	8 535 000,00	10 992 202,94	1 915 000,00	3 780 922,46 €	3 424 271,70 €	18 540 487,20 €	0,00